



Formulaire d'adhésion

Je déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance de la charte d'engagement, ci-jointe,
- avoir lu le règlement intérieur de l'association disponible sur le site <http://arcenciel-78.fr>,
- être à jour de mon agrément en tant qu'assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Je suis susceptible d'être photographié ou filmé dans le cadre des activités de l'association. En signant mon adhésion, je l'autorise à utiliser ces prises de vue sur tout support de communication visuelle, et notamment l'illustration d'articles dans la presse locale, de panneaux d'affichage de l'association ou de présentation de la profession d'assistantes maternelles.

Pour cette nouvelle saison (septembre 2022 à août 2023), je soussignée :

Nom :	Prénom :
Adresse	
.....	
.....	
E-mail :@.....	Téléphone :

Je souhaite :

- Renouveler mon adhésion
- Adhérer

« Les informations recueillies ci-dessus sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique pour le secrétariat de l'association ainsi que pour la mise à jour des coordonnées des adhérents sur le site de l'association à destination des parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, prendre contact avec l'association ».

Je règle ma cotisation annuelle s'élevant à 30 €, par : Espèces Chèque

Fait à Vélizy, le / / 2022

Signature de l'adhérente :
Mention manuscrite « Lu et approuvé »



Charte d'engagement

L'association Arc en ciel 78 a signé une convention avec la municipalité afin de bénéficier d'un prêt de salles et s'est engagée à ce que les adhérentes pratiquent les tarifs permettant aux parents employeurs de percevoir l'allocation PAJEmploi.

L'adhésion auprès de l'association vous permet :

- d'être informée sur le métier d'assistante maternelle, les nouvelles lois et décisions gouvernementales ;
- de vous aider pour l'élaboration de vos contrats (via Top assmat), de vos déclarations fiscales ainsi que la compréhension de notre convention collective ;
- d'être conseillée, écoutée et de répondre à vos questions diverses ;
- de rencontrer des collègues afin d'échanger sur la profession et ne pas être isolée ;
- de bénéficier d'activités, animations et réunions organisées par l'association pour les enfants accueillis par les adhérentes, pour lesquelles vous vous engagez à participer à :
 - au moins une fois par mois (salles d'activités et/ou motricité, et pour le temps forts à Noël) ;
 - à au moins deux de nos réunions d'informations trimestrielles en soirée.
- de bénéficier d'un accès sur notre site arcenciel-78.fr (réservé aux adhérentes) pour consulter les informations de l'association ; les annonces des parents en recherche d'un mode d'accueil ; de mettre ses disponibilités à jour et mise à disposition des parents.

Catherine Beaujard
Présidente - Arc-en-ciel 78